Lutter contre les MDMD

Exercice basé sur un scénario

**Ordre d’opérations du commandant de la force**





**UNAC**

État-major de la force

Galasi

xx M+4 20xx

**MISSION D’ASSISTANCE DES NATIONS UNIES AU CARANA (MANUC) ORDRE D’OPÉRATIONS (OPORD) 01/20xx**

**Références :**

1. **Accord de paix de Kalari du 19 mai 20xx**
2. **RCSNU 1544**
3. **SITUATION**
   1. **Situation politique et stratégique générale.** Le 19 mai 2006, après des années de conflit violent au Carana, un accord de cessez-le-feu, dit Accord de paix de Kalari (APK), Réf. A, a été signé entre le gouvernement du pays et les principales forces rebelles, à savoir le Mouvement patriotique du Carana (MPC) dans l’ouest et les Combattants indépendants du Sud Carana (CISC) dans le sud-ouest.
      1. L’APK prévoit un accord de cessez-le-feu, le désengagement des forces, un mécanisme de vérification et de contrôle du cessez-le-feu et la formation d’un gouvernement de réconciliation nationale (GRN) ; les parties s’y engagent à organiser des élections dans un délai d’un an, à désarmer les forces rebelles et à intégrer certains de leurs hommes dans des forces armées restructurées. Le GRN remplace la gouvernance répressive du Président Ogavo, largement dominée par un seul parti et une seule ethnie, dont les actions ont contribué au déclenchement du conflit.
      2. L’APK a été négocié sous les auspices de la Coalition régionale du 8e continent (CRC), qui a dépêché une mission d’observation, la Mission d’assistance de la CRC au Carana (MACRC), chargée de suivre son application. Par ailleurs, le GRN a demandé à une force française, l’Opération Intrépide, de se déployer au sud-ouest du Carana, sur la frontière avec le Rimosa, pour y lutter contre l’extrémisme islamiste.

* + 1. Par sa résolution 2300 (2015) (Réf. B), le Conseil de sécurité autorise la Mission d’assistance des Nations unies au Carana (MANUC), une mission intégrée, à aider le GNR à appliquer les dispositions de l’Accord de paix de Kalari. Il est prévu que le personnel militaire de la MACRC soit incorporé à la MANUC mais pas celui de l’Opération Intrépide.
    2. Le cessez-le-feu a été respecté, mais les forces en présence ne se sont pas retirées de manière significative, ce qui laisse entrevoir la possibilité d’une reprise rapide du conflit.
    3. Le GRN a du mal à assumer ses responsabilités et il existe des vides sécuritaires dans le pays. Même lorsqu’il détenait le pouvoir, le gouvernement précédent rencontrait des difficultés pour maintenir l’ordre public hors des zones tenues par les rebelles. La police, très fortement politisée sous le régime précédent, n’assure qu’une présence faible en raison d’un manque de ressources. Ainsi, il existe des zones encore contrôlées par le régime, d’autres sous le contrôle du MPC, d’autres encore vaguement contrôlées mais non administrées par les CISC et un tiers du pays qui n’est pas du tout gouverné. Les services de sécurité intérieure, comme les services d’immigration, les douanes et l’autorité portuaire ont cessé d’exister. Le taux de délinquance est élevé et le crime organisé et transnational a une emprise très visible sur le commerce des stupéfiants et des diamants. Les banlieues de la capitale, Galasi, sont sous le contrôle de bandes de jeunes, à Akkabar un conflit ouvert oppose les mineurs à la police et dans la province de Leppko, des éléments des CISC mais aussi des groupes armés incontrôlés (non signataires de l’APK) commettent des actes de violence radicalisée et sectaire.
    4. La situation humanitaire est grave. On estime à 100 000 le nombre de réfugiés et à 1 000 000 le nombre de personnes déplacées internes. La plupart des PDI ont fui vers les villes côtières et sont maintenant regroupées dans des camps de fortune et des bidonvilles où les services de santé et d’assainissement sont insuffisants. Il n’existe pratiquement aucune infrastructure médicale dans les zones rurales.
    5. Les pays qui entourent le Carana font également partie de la CRC. Le Carana entretient depuis toujours de bonnes relations avec le Sumora, mais ses relations avec le Katasi sont tendues, le Carana accusant le Katasi de soutenir le groupe rebelle MPC. Les relations avec le Rimosa, qui doit faire face à sa propre guerre civile, sont également tendues, l’un des groupes rebelles, le Front de libération Lassi, ayant des liens lâches avec les CISC.
  1. **Situation militaire générale et analyse des groupes armés**.
     1. À la suite de la signature de l’Accord de paix de Kalari, le MPC, les CISC et les Forces de défense du Carana (FDC) sont en général restés dans leurs fiefs et n’ont fait aucune concession sur les positions acquises. Aucune violation du cessez-le-feu n’a été signalée mais la proximité immédiate des forces d’opposition représente un risque considérable qui ira croissant aussi longtemps que la situation perdurera. Moins prévisibles sont, d’une part, l’augmentation du nombre d’islamistes extrémistes actifs hors de la province de Leppko, en particulier dans la zone montagneuse adjacente à la frontière avec le Rimosa, dans le sud-ouest du pays, et d’autre part, les activités menées à Hanno et à Leppko par les groupes armés radicalisés non signataires de l’Accord, qui soumettent la population civile à un climat de violence permanent.
     2. Mouvement patriotique du Carana (MPC). Le MPC est un groupe militaire d’opposition actif et bien structuré, qui a remporté quelques victoires locales sur les FDC, et dont les membres sont apparus mieux préparés que nombre d’éléments des FDC. Il a gagné le soutien croissant de la population locale dans sa zone d’influence. À ce jour, on ne lui prête aucune velléité de s’implanter au-delà des provinces occidentales. Le quartier général du MPC est installé officiellement à Alur. À la suite du cessez-le-feu, il a gagné en importance pour devenir un centre administratif de base dans la région, le Mouvement assumant des fonctions gouvernementales et administratives, comme répondre à certains besoins de la population et assurer sa sécurité dans l’ouest du pays. Si le MPC a pour seule stratégie politique cohérente de faire tomber le gouvernement d’Ogavo (ce qui est fait) et d’accroître la représentation des ethnies non caranaises, il n’en développe pas moins, à l’heure actuelle, une plateforme pour faire campagne lors des prochaines élections. Le MPC dispose d’un effectif total d’environ 10 000 combattants. Depuis le cessez-le-feu, 5 000 d’entre eux sont rentrés chez eux, mais ils sont prêts à rejoindre leurs formations en cas de besoin.

Analyse :

La plus probable : Les dirigeants du MPC continuent d’appuyer l’Accord de paix de Kalari, ce qui conduira au désarmement de ses combattants dans l’attente que certains d’entre eux soient intégrés dans les rangs des FDC restructurées. Poursuite de la représentation au sein du GNR et participation aux élections.

La plus dangereuse : Le MPC ne soutient plus l’Accord de paix de Kalari ni le principe d’un gouvernement multiethnique et reprend l’affrontement politique et militaire l’opposant aux autorités, en poursuivant l’objectif d’une sécession des provinces occidentales du Carana.

Réaction au déploiement de la MANUC : Le MPC continuera d’appuyer la Mission tant que l’action de celle-ci apparaîtra efficace et impartiale.

* + 1. Combattants Indépendants du Sud Carana (CISC). Les CISC sont une formation non structurée de rebelles aux origines diverses. Contrairement au MPC, ils n’ont pas tenté de remplir des fonctions administratives ou d’exercer un contrôle dans la région, sauf par la force. L’effectif total est estimé à environ 3 000 combattants. Les structures de commandement et de contrôle du groupe sont faibles, la discipline et la cohésion interne lui font défaut et ses hommes n’ont pas reçu l’entraînement adéquat. Toutefois, avant la signature de l’Accord, ses opérations ont gagné en dynamisme et ont été mieux préparées grâce à l’intégration de combattants extrémistes étrangers expérimentés. Le groupe est parvenu à recruter des jeunes gens dans la population locale à la suite de ses succès militaires, bénéficiant en outre du sursaut face à la campagne brutale menée par le gouvernement pour lutter contre l’insurrection, qui a visé systématiquement les Tatsis vivant dans le sud du pays. Il procède régulièrement à l’enlèvement de civils pour étoffer ses rangs. Sa zone d’influence est limitée à la province de Leppko mais son empreinte est moins sensible sur la côte.

Analyse :

La plus probable : Dans les limites de ses capacités d’organisation, les CISC soutiendront l’APK et accepteront le GRN et l’instauration de l’ordre public dans la province de Leppko. En raison du nombre record d’atrocités commises par le groupe, il n’y aura probablement qu’une poignée de combattants intégrés dans les FDC restructurées ; les hommes non admis pourraient regagner le terrain organisés en factions. Ceux-ci continueront de commettre des violences contre les ethnies non tatsi, qui ne sont pas musulmanes.

La plus dangereuse : Sous l’impulsion des combattants islamistes radicaux étrangers et du soutien reçu de l’extérieur, les CISC se radicalisent et gagnent en efficacité. Ils ont repris leurs opérations contre les FDC afin de s’assurer la marge de manœuvre nécessaire à la conduite de leurs propres opérations contre les Caranais et les autres minorités, et asseoir ainsi la primauté des Tatsi, l’ethnie musulmane majoritaire.

Réaction au déploiement de la MANUC : Il est peu probable que les CISC voient d’un bon œil la présence de la MANUC, d’autant plus qu’ils sont déjà sous la surveillance de l’Opération Intrépide au sud-ouest de la province de Leppko. Quelques éléments pourraient être hostiles à la MANUC, ce qui nécessitera de renforcer la protection de celle-ci en conséquence.

* + 1. Autres groupes. Un certain nombre de groupes armés et de bandes criminelles armées de taille modérée profitent du vide sécuritaire pour mener des actions dans leurs zones respectives. N’ayant pas participé au processus qui a débouché sur l’APK, il est probable qu’ils poursuivent leurs activités jusqu’à ce qu’ils en soient empêchés par le déploiement des forces de sécurité des Nations Unies et du gouvernement du Carana. Dans la zone minière d’Akkabar, les mineurs sont en conflit ouvert avec la police nationale et s’en sont pris aux institutions gouvernementales. Bien qu’il ne s’agisse pas d’un groupe armé, les mineurs ont des liens avec les cartels criminels et sont un facteur d’instabilité majeur dans la province de Hanno.
  1. Forces de sécurité gouvernementales. Ces forces de sécurité, bien que qualifiées de nationales, sont devenues, durant les 30 années de la présidence d’Ogavo, des entités à dominante caranaise et ne sont plus représentatives du pays. L’APK stipule que leur réforme est une condition essentielle à la paix.
     1. Forces de défense du Carana (FDC). Comptant près de 10 000 hommes (9 000 soldats, 800 aviateurs et 200 marins), elles constituent le dispositif étatique de sécurité. Avant la signature de l’APK, le commandement de chacune des branches rendait directement compte au Président. La Marine dispose d’un petit nombre de patrouilleurs destinés à la surveillance des zones côtières et des cours d’eau. L’Armée de l’air, équipée d’un escadron d’hélicoptères armés, d’hélicoptères de transport et de bombardiers légers non opérationnels, a une force de frappe réduite. L’Armée de terre, la principale force des FDC, s’appuie quant à elle sur des chars légers, des véhicules de reconnaissance, des véhicules blindés de transport de troupes, des pièces d’artillerie et des mortiers, des lanceurs de missiles et des canons antiaériens. Certains de ces équipements sont très anciens et beaucoup ont besoin d’être réparés. Les FDC ont maintenu leurs positions après le cessez-le-feu avec quatre bataillons face aux forces du MPC, dans l’ouest, et trois face aux CISC, dans le sud-ouest. Ces derniers bataillons ont perpétré des assassinats de dirigeants politiques, pratiqué le nettoyage ethnique et commis d’autres violations des droits de l’homme.

Analyse : Les FDC, au sein desquelles l’ethnie caranaise est dominante, ne peuvent être considérées comme une force impartiale. En tant que force nationale, elles ne sont pas soumises au désarmement, tel que stipulé par l’APK, mais sont l’objet d’une étroite surveillance, en particulier dans la province de Leppko. La réduction actuelle du nombre de soldats, qui vise à permettre l’intégration de membres du MPC et des CISC, et la réforme en cours pour en faire un corps multiethnique sont susceptibles de créer en elles-mêmes des tensions et devront être soigneusement planifiées avec le gouvernement du Carana.

* + 1. Garde présidentielle. La garde présidentielle compte environ 1 500 hommes. Elle est stationnée à Galasi et manifeste une fidélité indéfectible au Président Ogavo. Celui-ci est en fuite depuis avril 2015, en compagnie de certains membres de sa garde.

Analyse : Les éléments de la Garde présidentielle encore présents à Galasi n’appartiennent pas aux FDC et pourraient nourrir de mauvaises intentions, en particulier si le Président Ogavo, qui a été inculpé par la Cour pénale internationale et le GNR, venait à réapparaître.

* + 1. Police nationale du Carana (PNC). Le corps de police est constitué dans les agglomérations par la PNC, qui relève du Ministère de l’intérieur, et dans les zones rurales par la Gendarmerie, qui dépend du Ministère de la défense et est également chargée de la sécurité aux frontières. Ces deux composantes, qui sont en général considérées comme le bras armé du régime oppressif du Président Ogavo, ne sont pas très appréciées de la population et ne jouissent pas de sa confiance. La police nationale et la gendarmerie représentent 10 000 hommes au total, ce nombre ayant toutefois baissé sous l’effet des désertions et des assassinats perpétrés par des éléments hostiles à Ogavo. La police est insuffisamment formée, mal rémunérée, faiblement équipée et son moral est affaibli.

Analyse : Il est très peu probable que la PNC et la Gendarmerie recueillent l’adhésion dans les zones contrôlées par le MPC et les CISC et il faudra considérablement remanier le corps de police pour qu’il soit accepté dans tout le pays.

* 1. Organisations amies et coopératives.
     1. La CRC et la MACRC. La CRC continuera d’appuyer l’APK et elle s’efforcera de limiter les actions hostiles du Katasi et du Rimosa. Les membres militaires de la MACRC seront incorporés à la MANUC pour autant qu’ils remplissent les conditions exigées par les Nations unies.
     2. Opération Intrépide. Le mandat de la mission française est de six mois. La MANUC devra assurer la liaison et la coordination avec celle-ci pour se préparer à assumer le contrôle de sa zone de responsabilité.
     3. Équipe de pays des Nations unies. Le PNUD dirige l’équipe de pays qui a son bureau à Galasi. L’équipe de pays a des représentants presque partout au Carana mais, en raison des conditions de sécurité, elle ne peut accéder à certaines zones pour y évaluer les besoins et fournir l’aide appropriée.
     4. Les ONG et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Au total, 12 organisations non gouvernementales internationales et 18 organisations non gouvernementales locales sont à l’œuvre dans tout le Carana, fournissant leurs services dans divers domaines comme l’alimentation, la santé, l’eau, l’hygiène, l’assainissement et traitant les questions touchant les réfugiés, les personnes déplacées, les enfants et les femmes. En outre, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Société du Croissant-Rouge sont présents à Galasi, Corma et Alur.
  2. Administration des Nations unies. L’objectif général de l’ONU au Carana est de contribuer à la création d’un environnement propice à la réconciliation nationale, à une paix et à une stabilité durables dans un pays uni, où les droits de l’homme sont respectés, où tous les citoyens sont protégés et où les déplacés et les réfugiés peuvent revenir en toute sécurité et dans la dignité, et de contribuer à la protection des civils menacés. Les tâches de la MANUC sont les suivantes :

* Appui à la mise en œuvre de l’Accord de paix de Kalari
* Protection des civils, dont les travailleurs humanitaires et les défenseurs des droits de l’homme
* Soutien de l’action humanitaire et assistance en matière de droits de l’homme
* Appui à la réforme du secteur de la sécurité
* Appui à la mise en œuvre du processus de paix, y compris les élections

La Mission vise à terme la mise en place d’un gouvernement démocratiquement élu, doté de forces de sécurité restructurées, représentatives des différentes ethnies, tenues de rendre des comptes et aptes à protéger tous les citoyens, dans un pays respectueux des droits de l’homme.

1. **MISSION**

**La MANUC est chargée de créer et de maintenir les conditions propres à assurer la sûreté et la sécurité au Carana, conformément à la résolution 1544 du Conseil de sécurité des Nations unies, en prenant toutes les mesures requises, y compris l’emploi de la force létale, en vue de prévenir les menaces de violence physique contre les civils ou d’y riposter, en fonction des moyens disponibles et à l’intérieur des zones d’opérations, sans préjudice de l’obligation qui incombe au Gouvernement hôte de protéger la population civile. L’exécution de cette mission vise à fournir tout l’appui nécessaire à la restauration de la stabilité au Carana..**

1. **EXÉCUTION**

**a. INTENTION DU COMMANDANT**

**Nous concentrerons nos efforts sur la création de conditions propres à assurer la sûreté et la sécurité dans tout le Carana. Il s’agit au premier chef de tout mettre en œuvre pour parvenir à maîtriser les parties au conflit.**

**Afin d’assurer la protection efficace des civils sous la menace de violences physiques susceptibles d’être commises par un groupe armé (niveau II), il nous faut élaborer des plans tactiques et les mettre à l’essai à tous les stades de l’action. En outre, toutes les unités militaires doivent être prêtes à aider les autres partenaires chargés de la protection à s’acquitter de leurs obligations dans ce domaine (niveaux I et II).**

**Les problèmes en matière d’ordre public auront d’importantes répercussions sur le processus de création d’un environnement sûr pour tous. Les capacités limitées de la force de police internationale au sein de la MANUC nous obligent à coordonner étroitement notre action avec la sienne et à lui apporter une aide substantielle dans certaines circonstances. Notre objectif est de résoudre par la voie pacifique toutes les questions d’ordre militaire.**